

RCS : NICE
Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 02317
Numéro SIREN : 890 383 946
Nom ou dénomination : AZUR MACONNERIE GENERALE PEINTURE

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2022 sous le numéro de dépôt 1128

DUPLICATA

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
NICE
Le 14/12/2021 Dossier 2021 00024020, référence 0604P61 2021 A 05425
Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Vingt-cinq Euros
Montant reçu : Vingt-cinq Euros

Stéphane POIRET
Agent principal
des Finances Publiques

ACTE DE CESSION DE PART SOCIALES

Entre les soussignés :

- Mme. BELHEDI Saloua ^φ. SOLTANE
Née le 15/06/1979 à Ouled Chamekh (Tunisie). De nationalité Tunisienne.
Demeurant : 89 Bd François Grosso 06000 Nice.

Agissant en sa qualité d'associée dans la société **AZUR MACONNERIE GENERALE PEINTURE** : Société par actions simplifiées à associé unique, qui n'est pas à prépondérance immobilière, au capital de cent euros divisés en 100 parts sociales de 1 euro chacune, dont le siège social est au : 26 Rue Caffarelli 06000 Nice. SIREN N° 890 383 946 RCS Nice. Propriétaire de 100 parts sociales.

Ci-après dénommé « LE CEDANT »

D'une part,

Et :

- M. SOLTANE Habib
Né le 26/01/1967 à Ouled Chamekh (Tunisie). De nationalité Tunisienne.
Demeurant au : 89 Bd François Grosso 06000 Nice.

Ci-après dénommé « le CESSIONNAIRE »

D'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 : Cession de parts

- Mme. BELHEDI Saloua ^φ. SOLTANE cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit, à M. SOLTANE Habib, qu'il accepte, les 100 parts sociales qu'elle possède dans la société **AZUR MACONNERIE GENERALE PEINTURE**.

Article 2 : Le prix

La présente cession est consentie et acceptée à cent euros (100€).

Article 3 : Agrément

Au terme de la délibération de l'assemblée générale des associés en date du 08/11/2021, la présente cession a été autorisée et l'acquéreur agréé en qualité de nouvel associé, dans les formes et les conditions requises par les statuts.

Article 4 : Propriété

Le cessionnaire devient propriétaire, a compté de ce jour, des parts sociales ci-dessus, mentionnées, et de tous les droits et obligations qui y sont attachés.

Le cessionnaire reconnaît et accepte avoir reçu du cédant une copie des statuts de la société et en avoir pris connaissance.

Article 5 : Opposabilité

Conformément à la loi, le présent acte sera rendu opposable à la société par le dépôt au siège social d'une originale de l'acte contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.

Article 6 : dispositions fiscales

Tous droits et taxes relatifs aux présentes incomberont à l'acquéreur, à l'exception de l'impôt sur la plus value de cession des droits sociaux qui incombera au cédant (article 160 CGI).

Article 7 : Frais

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la suite seront supportés par Le cessionnaire.

Faite à Nice
Le 08/11/2021

En autant d'exemplaires que de parties, autre deux exemplaires destinés au greffe du tribunal et un au service de l'enregistrement.

Le cédant
Mme. BELHEDI Saloua ^{ép.} SOLTANE

Le cessionnaire
M. SOLTANE Habib